

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

### PRÉAVIS 07/2024 :

Route d'Arnier 80

**Demande de crédit d'étude pour la rénovation énergétique du bâtiment et transformations intérieures pour l'installation d'une centrale de chauffage à distance (CAD)**

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

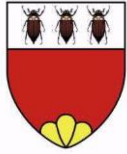
Ont participé le 6 mai 2024 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil :	Mme Sandra Gillard, Présidente
Municipalité :	Mme Nathalie Greiner, Syndique Mme Catherine Schiesser M. Philippe Michelet
Service technique	M. Andrea Da Campo
Commission technique :	Mme Stéphanie Ganour-Gumy M. Olivier Guigard M. Vladimir Novak
Commission des finances :	M. Christian Marrel, Président Mme Hannah Grossenbacher Mme Amélie Ramoni-Perret M. Daniele Annese Mme Sakine Uçurum Pion (excusée)

## Préambule

Après une brève introduction par notre Présidente, Mme Sandra Gillard, Mme Catherine Schiesser et M. Philippe Michelet nous ont présenté en détail le préavis 07/2024.

En résumé, le préavis concerne une étude sur le bâtiment de la Route d'Arnier 80 appartenant à la Commune et qui abritait la caserne des pompiers. Ce dernier, et d'autres bâtiments communaux, ont fait l'objet d'une étude CECB+ (Certificat énergétique cantonal des bâtiments). Ayant été bâtis dans les années 80, ces bâtiments ne répondent plus aux standards énergétiques actuels et ils doivent faire l'objet de travaux.



## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

### PRÉAVIS 07/2024 :

Route d'Arnier 80

### **Demande de crédit d'étude pour la rénovation énergétique du bâtiment et transformations intérieures pour l'installation d'une centrale de chauffage à distance (CAD)**

LAZUR SA, société fondée par les services industriels de Lausanne et de Zürich a approché la Municipalité pour lui soumettre l'idée d'un chauffage à distance au bois (CAD). La Municipalité a alors saisi cette opportunité pour s'occuper de manière prioritaire du bâtiment sis à la Route d'Arnier 80 permettant à la société LAZUR de créer un chauffage à distance dans ce bâtiment, dont elle deviendrait locataire pour la partie du bas, et de rénover entièrement le bâtiment en le mettant aux normes actuelles et en y installant des panneaux solaires. Le sort de l'appartement du haut n'est pas encore décidé. Il pourrait être transformé en bureaux.

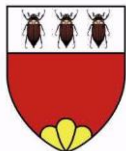
Le but du préavis est donc d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude permettant de réaliser les études sur le bâtiment communal de la Route d'Arnier 80. Ces études réalisées, un nouveau préavis sera présenté au Conseil communal en mars 2025 afin de permettre à la Municipalité de réaliser les travaux, prévus en mai 2025.

Lors de la présentation du préavis, la Municipalité a remis un dossier complet à votre Commission des finances pour consultation, et elle a répondu à toutes les questions orales des deux commissions.

### **Enjeux financiers**

Les aspects techniques étant entièrement du ressort de la commissions ad hoc, nous nous bornerons à examiner les conséquences financières de ce projet.

Le préavis sous revue demande un crédit d'étude de CHF 256'000.-. Il comprend les frais d'étude de l'architecte et de la direction des travaux liés à l'étude pour des montants respectifs de CHF 98'923.50 et CHF 51'746.50. Ces deux aspects de l'étude ont été attribués à TBA architectes Sàrl et à TECBAT Sàrl, deux sociétés « sœurs » leur permettant de travailler ensemble dans la réalisation de cette étude. Le montant des travaux attribués à ces deux sociétés constitue des marchés de service ; en outre, le montant des travaux n'atteint pas le seuil de CHF 150'000.- et le marché peut ainsi être attribué de gré à gré.



## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

### PRÉAVIS 07/2024 :

Route d'Arnier 80

**Demande de crédit d'étude pour la rénovation énergétique du bâtiment et transformations intérieures pour l'installation d'une centrale de chauffage à distance (CAD)**

L'investissement proposé par la Municipalité ne fait pas partie du plan des investissements 2021-2026 présenté sous préavis 01/2022. Son amortissement est prévu sur 10 ans.

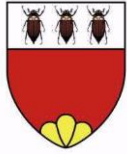
Le présent préavis précise que toutes les études et, par la suite les travaux, peuvent être subventionnés et feront l'objet d'une demande en temps utile auprès des services concernés. La commission des finances précise ici que les travaux liés à l'installation d'un chauffage à distance seront pris en charge par LAZUR SA et non par la commune. D'autre part, le montant des travaux de réalisation sera connu à ce moment-là.

### Avis de la Commission des finances

En fonction de ce qui précède et du projet initié par LAZUR SA permettant de proposer du chauffage à distance dans la commune ainsi que de rénover énergétiquement un premier bâtiment communal, la CoFin soutient la Municipalité dans sa démarche.

### Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 07/2024** et vous propose de les accepter sans modification.



## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

**PRÉAVIS 07/2024 :**

**Route d'Arnier 80**

**Demande de crédit d'étude pour la rénovation énergétique du bâtiment et transformations intérieures pour l'installation d'une centrale de chauffage à distance (CAD)**

Pour la Commission des finances :

Christian MARREL .....  
Président

Hannah GROSSENBACHER .....

Amélie RAMONI-PERRET .....

Sakine UÇURUM PION .....

Daniele ANNESE .....

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 31 mai 2024